

Dossier succession introuvable

Par nellylou, le 17/04/2021 à 16:39

Bonjour,

Ma mère est décédée en 2016, elle était sous tutelle en maison de retraite.

Devant notaire, au moment d'accepter ou refuser l'héritage, j'ai vu que le montant du passif était exorbitant et celui de l'actif minime. Ma mère (toujours sous tutelle) a hérité de sa mère, mais le montant de l'héritage intégral n'est pas stipulé sur le compte rendu de gestion de la tutelle, ni aucun document officiel attestant de la somme correspondant à cette succession (seulement une somme créditée de la part d'un généalogiste qui s'est bien servi au passage). A ce jour je n'ai toujours ni accepté ni refusé la succession de ma mère n'ayant pas à ma connaissance le véritable passif et actif de ma mère et de ma grand mère, le dossier de succession de cette dernière est introuvable.

Merci infiniment de m'aider.